



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | GROUPE METALTEC VAUD

Une réflexion de fond

Le Château de Glérolles, à Saint-Saphorin (VD), a de nouveau été le cadre de l'assemblée générale des constructeurs métalliques vaudois, le 16 mai dernier. Un programme dense attendait les membres.

TEXTE ET PHOTOGRAPHIES: ANNIE ADMANE

Un contexte difficile, mais la satisfaction d'exercer «le plus beau métier du monde»: c'est avec beaucoup d'humour que le président du Groupe Metaltec Vaud, Philippe Aubert, a dépeint un quotidien stressant: des architectes ignorants de la réalité des chantiers, des délais invraisemblables, les entreprises générales, totales, les assistants au maître d'ouvrage, les contrôleurs de chantier, les normes, les experts, les réclamations des clients, les absences du personnel... En résumé, c'est dur, mais, s'enthousiasme-t-il: «Le métal, c'est pas si mal!»

Des réalisations, des idées

Philippe Aubert est aussi membre du comité directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Il en a endossé brièvement le costume pour préciser

que l'instance travaille avec acharnement à préparer l'avenir de l'apprentissage, notamment par le biais du futur centre de formation actuellement en construction à Echallens. «Nous voulons, dit-il, voir loin devant pour la formation de nos apprentis, servir les membres et améliorer les conditions pour les entreprises. Nous sommes aussi axés sur le dialogue politique et engagés dans des actions relationnelles.»

Puis retour au comité cantonal qu'il préside, pour évoquer les tâches que les Vaudois se sont assignées, avec comme priorité la volonté d'offrir plus d'avantages aux membres du Groupe, en se dotant par exemple d'une assurance RC à 10 millions de francs, en complément des RC conclues par les entreprises ou, dans le même ordre d'idée, en revoyant tout le domaine des garanties, en créant une centrale d'achat, etc. Au niveau



Frank Lambelet a déploré les conséquences désastreuses de l'ancien système scolaire du secondaire vaudois.



Christophe Hausmann est le directeur de la nouvelle société EmploiServices, créée sur l'initiative de la FVE.

EmploiServices

Emplois temporaires et fixes sur mesure

La société EmploiServices a été créée en juillet 2018, sur l'initiative de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Son directeur, Christophe Hausmann, a présenté les prestations proposées par cette agence de placement.

Basée à Tolochenaz, l'agence a placé ses premiers intérimaires en février 2019. Au moment de l'assemblée, pas moins de 25 intérimaires étaient sous contrat avec des entreprises membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Bien que la prestation d'emplois temporaires soit le fer de lance d'EmploiServices, avec la possibilité de prolonger la durée, le placement fixe est aussi une alternative, avec l'avantage, ici, de pouvoir engager la personne à l'essai, aussi bien pendant le placement temporaire qu'après, en l'engageant définitivement. Cela permet de profiter d'une période d'essai prolongée pour tester valablement les capacités de l'employé. En outre, l'agence propose le système de *pay-rolling*, soit la gestion d'un collaborateur qu'une entreprise aurait recruté. ■ AA

christophe.hausmann@emploiservices.ch –
tél. 021 785 63 00 – <https://emploiservices.ch>

national, le président s'est félicité, d'une part, de la présence d'un membre du Groupe, Niklas Dula, au sein de la commission technique de Metaltec Suisse et, d'autre part, que le Groupe soit mieux entendu par constructionsuisse, AM Suisse (association faitière des associations professionnelles Agrotec Suisse et Metaltec Suisse) et Métal Suisse.

Mieux encadrer les apprentis

Au niveau de la formation, dont il assume la responsabilité pour le Groupe, Frank Lambelet déplore les conséquences désastreuses de l'ancien système scolaire du secondaire vaudois – EVM –, dont il faut à présent corriger l'impact en se montrant plus compréhensifs et plus patients envers les jeunes apprentis, mais aussi plus exigeants. Il fait aussi appel pour cela à la bonne volonté des parents et des enseignants. En revanche,

il dénonce le manque de responsabilité des jeunes, en constatant un absentéisme grandissant, en particulier aux cours théoriques. «Il est nécessaire que tous ensemble nous nous montrions encore plus stricts et fermes à l'égard de ces apprentis», souligne encore le responsable. Une autre difficulté est celle de l'insertion de jeunes maîtrisant mal le français, avec un risque d'échec dans le cursus d'apprentissage, lié à l'incompréhension de la langue bien plus qu'à une incompétence professionnelle. «Nous vous recommandons vivement, ajoute-t-il, dans le cadre de la signature de nouveaux contrats avec des candidats qui ne sont pas de langue maternelle française, d'évaluer clairement leur niveau de compréhension et, le cas échéant, de prendre des mesures complémentaires, comme le suivi d'un cours spécifique ou le prolongement de la durée du contrat.»

La formation évolue

Frank Lambelet a relevé une certaine stabilité dans les effectifs d'entrée en apprentissage. Il a par ailleurs abordé les révisions en cours des ordonnances de formation pour les constructeurs et les dessinateurs métalliques. En ce qui concerne la formation supérieure, bien qu'elle connaisse un engouement qui ne faiblit pas, la maîtrise semble décourager les candidats et le responsable admet avoir de la peine à en recruter. Toutefois, pas de relâchement, puisqu'il expose avec satisfaction que, dorénavant, la formation supérieure – brevet et maîtrise – pourra se dérouler à l'Ecole de la construction à Tolochenaz, en langue française, et non pas à Aarberg, comme le souhaitait au départ AM Suisse. Enfin, la formation continue s'enrichit d'un nouveau cours de poseur en menui-



Marc Demierre, président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, a honoré de sa présence l'assemblée.

serie portes/fenêtres, organisé en partenariat avec les professionnels du bois et destiné aux monteurs de chantier.

Une fédération en pleine réflexion

Dominique Martin, secrétaire patronal, a dressé un tableau dynamique des engagements de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, apte à intéresser l'auditoire. «Nous avons entendu certains besoins, ce qui nous a incités à mettre sur pied un groupe de travail pour réfléchir à ce que la Fédération pourrait offrir comme avantages supplémentaires à ses membres et à une meilleure façon de travailler ensemble.» Une liste d'idées impressionnante a suivi cette entrée en matière. Tout d'abord, enclencher rapidement des démarches pour les assurances et les garanties, en vue de leur mutualisation, ce qui permettrait des conditions nettement plus avantageuses. Et puis rédiger des conditions générales propres aux entreprises, sous forme d'une base qu'elles pourraient adapter à leurs besoins. Mais aussi négocier avec les fournisseurs pour la suppression des plus-values qui s'ajoutent au bas des factures et, dans ce domaine également, créer une centrale d'achat pour certains types d'articles dont il s'agirait d'établir une liste, afin d'obtenir des conditions

plus attractives. Autres aspects: tester les consortiums pour les gros objets, ce qui se fait déjà dans d'autres professions et très largement dans la maçonnerie, et, dans le sens du dialogue, utiliser une application du type WhatsApp pour échanger entre membres, dynamiser le site internet et «s'informer pour informer», afin de garantir une meilleure

concurrence et de permettre aux membres de la Fédération engagés en politique de faire remonter les questions plus haut. Pour clore son exposé, Dominique Martin a détaillé les modifications apportées à la CCT vaudoise (*voir encadré*), laquelle faisait l'objet, au jour de l'assemblée, d'une requête d'extension au Conseil d'Etat. ■

Une CCT revue

Le comité du Groupe a fait une requête d'extension au Conseil d'Etat, qui engendrera, dès la validation, une extension à toutes les entreprises, membres ou non, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les principaux changements sont les suivants.

- Peine conventionnelle: le barème est introduit dans la CCT, dont le montant, qui peut être augmenté, atteint 10 000 francs suisses.
- Caution conventionnelle: également introduite dans la CCT, elle représente un montant de 10 000 francs. Les entreprises étrangères la verseront systématiquement et seront remboursées lorsqu'elles repartiront.
- Protection contre les licenciements: cette mesure a été modifiée; lors d'un accident professionnel, cette protection a été améliorée.
- Horaire hebdomadaire: il pourra être adapté (dans une fourchette comprise entre 38 h et 45 h), sur deux mois par année.
- Salaire mensuel: les 100 premières heures supplémentaires sont payables sans supplément. En malus, il ne sera pas possible de dépasser -50 heures.
- Fin d'emploi: le solde dû devra être versé dans les dix jours après la fin des rapports de travail.
- Les temps de transport: ils seront dorénavant décomptés séparément des heures effectivement travaillées. Les heures de transport s'ajoutent donc à la journée de travail; elles seront payées, mais pas en heures supplémentaires.
- Maladie: deux jours de carence au lieu de trois.
- Rente transitoire: obligatoire pour toutes les entreprises.
- Dérogation si difficultés économiques: déposer une demande auprès de la commission paritaire, qui pourra accorder certaines dérogations à la CCT. ■ AA